

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le 16 mai 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente.

Etaient présents : Mme Catrevaux, M. Thébaut, M. Néar, M. Valiente, Mme Maillot, Mme Le Mouël, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot, Mme Le Floch, Mme Houssaye, Mme Dalino,

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christian Sébille donne procuration à Madame Catrevaux

Madame Pasquier donne procuration à Monsieur Gilles Fordos

Absents :

M. Sébille

Madame Pasquier

Mme Guillerme

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Absents : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 14 + 2

2023-O19 – Présentation du rapport Social Unique (RSU) 2021

Madame Catrevaux, expose le bordereau suivant

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la Fonction Publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social.

Dorénavant les administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 modifiée doivent élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Pour l'année 2022, le RSU, approuvé par les membres du Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 mai 2023, doit faire l'objet d'une présentation auprès de l'assemblée délibérante.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2021. Il permet :

- d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de la collectivité, la situation comparée des femmes et des hommes et intègre également une partie sur la santé, la sécurité et des conditions de travail ;
- de donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines ;
- de répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire ;
- de mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc.) ;
- d'établir et mettre à jour les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, obligation nouvelle pour les employeurs publics depuis le 1er janvier 2021 ;
- de se comparer, le cas échéant, avec des collectivités de taille équivalente ;
- de mettre en place des actions spécifiques mutualisées (GPEEC, plan de formation, etc.).

La vice-présidente du CCAS présente le Rapport Social Unique à l'assemblée.

Le conseil d'administration :

- PREND ACTE de la présentation du RSU 2021.
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 26 mai 2023

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX

